

Plan d'action régional 2025-2029

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION
ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

MONTREAL



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation).

ISBN 978-2-555-00757-4 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025



Mot de la ministre responsable de la région

En tant que ministre responsable de la région de Montréal, je suis fière de notre plan d'action, qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029. Ce plan se veut une réponse concertée du gouvernement du Québec aux priorités des acteurs et des élus régionaux pour leur collectivité.

Ce plan d'action régional permettra à tous les acteurs d'orienter leurs actions et leurs interventions afin de répondre aux priorités des Montréalais. La vitalité du territoire repose sur différents facteurs, mais surtout sur l'engagement et la mobilisation des personnes qui ont une influence sur son dynamisme. Nous avons le devoir de faire de la métropole un important moteur de développement pour le Québec.

Le territoire a ses spécificités, ses couleurs et ses richesses propres. Il est primordial de les mettre en valeur et de faire en sorte qu'elles aient des retombées positives pour toute la population. Le présent plan d'action permettra d'ailleurs de nous outiller pour mieux faire face aux défis auxquels la région est confrontée, notamment en ce qui concerne l'accès aux logements, l'itinérance, l'adaptation aux changements climatiques, l'aménagement du territoire et la mobilité durable, le développement économique durable, l'attractivité du centre-ville et la revitalisation de l'Est.

Notre gouvernement démontre encore une fois sa volonté d'aller toujours plus loin pour mettre de l'avant des solutions efficaces afin de maximiser le bien-être ainsi que le sentiment d'appartenance de chaque communauté du Québec. C'est un engagement ferme de notre part : nous allons rendre la région de Montréal encore plus forte, prospère et durable!

Ensemble, continuons d'innover en matière de développement local et régional. Pour ce faire, nous devons adopter une approche proactive et nous adapter aux enjeux qui évoluent sans cesse. Soyons une source d'inspiration en mettant de l'avant des initiatives et des mesures porteuses.

Grâce au plan d'action, continuons d'agir concrètement pour les générations d'aujourd'hui et de demain!

(Original signé)

Christine Fréchette

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

Mot de la présidente de la conférence administrative régionale (CAR)

La Conférence administrative régionale de Montréal (CAR) est chargée de coordonner la mise en œuvre du plan d'action qui découle de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029. Elle doit s'assurer que les particularités de la région et ses priorités sont prises en compte. À cet égard, nous pouvons tirer de la fierté de ce plan d'action régional. Il est à l'image des attentes des acteurs et des élus régionaux, tout en répondant aux besoins des Montréalais.

Pour arriver à un tel résultat, une démarche de consultation a été effectuée dans le cadre du renouvellement de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Tant les ministères et organismes gouvernementaux que la Ville de Montréal, dans sa compétence d'agglomération, ont été appelés à y participer. Grâce à cette synergie, cinq priorités régionales de développement ont été identifiées. Le plan nous permettra de réaliser des actions concrètes et d'intervenir en amont pour atteindre nos objectifs et répondre aux priorités établies.

C'est en travaillant en concertation aux niveaux régional et national que nous contribuerons à favoriser un meilleur arrimage et une cohérence accrue entre les interventions porteuses pour le dynamisme de la région de Montréal.

Le plan d'action contribue à assurer la mobilisation de tous les acteurs impliqués et permet aux ministères et organismes d'offrir une réponse aux priorités déterminées dans le cadre d'un chantier commun. Il nous permettra également d'ajuster progressivement nos interventions selon l'évolution des besoins de la population.

Au bout du compte, la région de Montréal sera encore plus dynamique et attractive.

(Original signé)

Manon Lecours

Sous-ministre adjointe
Secrétariat à la région métropolitaine
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Table des acronymes

CAR	Conférence administrative régionale
IQ	Investissement Québec
LAOVT	<i>Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires</i>
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MO	Ministères et organismes
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
MTO	Ministère du Tourisme
SHQ	Société d'habitation du Québec

Les priorités de la région de Montréal (06)

La spéculation, le manque de diversité de logements et la pression sur les prix des loyers minent l'accès au logement à Montréal, principalement pour les ménages les moins fortunés. Les nombreux ménages en attente d'un logement social et les taux d'inoccupation largement inférieurs au taux d'équilibre habituel témoignent également des difficultés vécues dans la région. Accélérer la création de nouvelles unités adéquates et accessibles est ainsi une priorité.

L'écosystème urbain de la région constitue une zone sensible aux impacts et aux risques environnementaux, affectant directement la santé de sa population, ses activités ainsi que ses budgets. L'Est de Montréal représente notamment une zone à risque en raison de la présence d'îlots de chaleur et de l'insuffisance d'espaces verts sur son territoire. L'adaptation des infrastructures existantes et la réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent constituer des actions prioritaires.

Le nombre de déplacements en transport en commun a diminué dans la région depuis la pandémie. Cette diminution, conjuguée aux impératifs d'entretien et de mise aux normes des systèmes, a entraîné une chute des revenus autonomes des sociétés de transport et pourrait se traduire en une réduction des services offerts. Un aménagement durable, qui répond aux besoins des communautés, passe aussi par la création et la planification de milieux de vie complets, incluant des services de proximité et des espaces publics conviviaux.

En matière de solidarité sociale, la diversité qui caractérise Montréal comporte certains défis, alors que tous les segments les plus vulnérables de la population y sont représentés. Parmi ces défis, 47 % des personnes en situation d'itinérance au Québec vivent dans la région de Montréal. Cette réalité s'accompagne de différents enjeux, que ce soit en matière de toxicomanie, de santé mentale et de cohésion sociale. Une augmentation du sentiment d'insécurité et des plaintes à l'égard des personnes en situation d'itinérance marque le climat social montréalais. Les interventions doivent préconiser des approches adaptées tenant compte des multiples trajectoires des populations.

Finalement, la transformation des habitudes de consommation et le travail en mode hybride ont entraîné une baisse de l'achalandage au centre-ville et, par conséquent, une réduction de la fréquentation des commerces et de la demande d'espaces de bureaux. La poursuite des efforts de revitalisation de l'Est de Montréal nécessitera également des investissements conséquents. Assurer l'attractivité de ces secteurs apparaît essentiel à la préservation du statut de la métropole en tant que moteur économique du Québec.

Priorité 1 Accélérer le développement d'une offre suffisante de logements adéquats et accessibles

Démarche de mise en œuvre

La Stratégie québécoise en habitation témoigne des efforts que le gouvernement du Québec consacre à résorber les problématiques associées à la crise du logement. La mise en place d'un environnement propice à la croissance de l'offre de logements, ainsi que le soutien adapté aux ménages selon leurs besoins représentent deux axes d'intervention structurants pour rétablir l'équilibre en habitation. Les actions qui seront entreprises à l'échelle nationale, dont la construction de logements sociaux et la protection des locataires, auront assurément des effets bénéfiques sur la région de Montréal.

Pour répondre aux enjeux de rareté et d'abordabilité de logements, il est, entre autres, prévu d'accompagner la Ville dans l'intégration au schéma d'aménagement et de développement de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire portant sur l'habitation.

Priorité 2 Assurer la résilience de la métropole en soutenant des initiatives d'adaptation et de transition aux changements climatiques

Démarche de mise en œuvre

S'assurer que le milieu municipal montréalais dispose des moyens nécessaires pour lutter efficacement, s'adapter aux changements climatiques et orienter l'intervention gouvernementale. De manière tangible, un appui à la planification et à la mise en œuvre de projets issus du Plan climat est prévu.

En outre, soutenir des projets visant à contrer les contrecoups des changements climatiques, comme ceux visant à atténuer l'impact sur les infrastructures et les incidences négatives sur la santé de la population sont priorisés comme moyen d'action. À titre d'exemple, il est prévu d'appuyer des initiatives visant à améliorer l'accès à des aménagements adaptés, à des espaces verts et à des espaces bleus.

Priorité 3 Favoriser un aménagement durable du territoire en consolidant le réseau de transport collectif et actif et en développant des milieux de vie complets

Démarche de mise en œuvre

Au-delà d'un appui à la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun, la consolidation du réseau de transport collectif et actif prend aussi la forme de mesures d'atténuation et d'intégration d'infrastructures de transport actif lors de la réalisation de chantiers routiers.

En outre, le soutien d'initiatives et de projets visant à améliorer la qualité de vie des citoyens et l'attractivité du territoire montréalais, notamment dans l'Est, guide la mise en œuvre de l'action gouvernementale. Complémentaires au déploiement d'options de mobilité durable, la revitalisation et la mise en valeur de quartiers, d'artères commerciales et d'espaces publics, de même que la réduction des nuisances visuelles ou sonores, sont ainsi privilégiées comme moyens d'intervention.

Priorité 4 Venir en aide aux personnes vulnérables

Démarche de mise en œuvre

Perçue comme un outil permettant de favoriser la pleine participation de tous à la vie sociale et économique, l'intégration durable en emploi des personnes vulnérables oriente la démarche de mise en œuvre. L'atténuation d'obstacles et de défis en matière d'accès aux programmes gouvernementaux et d'assistance sociale, notamment pour les personnes en situation d'itinérance, est aussi préconisée.

Le déploiement de services de consommation supervisée dans des secteurs clés, incluant des mesures de mitigation, est retenu comme action prioritaire. De même, un soutien et un accompagnement accrus sont visés pour les acteurs communautaires et ceux du réseau de la santé et des services sociaux, qui viennent en aide aux personnes vulnérables en offrant des services de réduction des méfaits liés à l'utilisation de drogues.

Priorité 5 Soutenir le développement économique de la métropole en stimulant la revitalisation et l'attractivité de ses pôles d'emplois et ses secteurs prioritaires

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires du milieu montréalais estiment qu'assurer le développement économique de la métropole requiert d'appuyer prioritairement des projets dans le centre-ville et l'Est de Montréal, que ce soit en matière de culture, de productivité, d'innovation, de transformation numérique et de transition écologique des entreprises.

Soutenir des initiatives visant à consolider les infrastructures culturelles et renforcer la vitalité des artères commerciales apparaît essentiel afin de garantir l'attractivité du centre-ville. Appuyer l'élaboration et le déploiement éventuel de zones d'innovation, notamment au centre-ville, de même que la création d'une plaque tournante internationale dédiée à l'entrepreneuriat innovant aura également comme effet de stimuler davantage l'essor économique de la région de Montréal.

Enfin, la mise en place de conditions favorables à la revitalisation de l'Est, un secteur à haut potentiel de développement économique, se traduira concrètement par l'acquisition et la réhabilitation de terrains industriels vacants du secteur industriel de la Pointe-de-l'Île.

Indicateurs de suivi des priorités régionales

Cette section présente les indicateurs et les cibles retenus par les membres de la CAR en lien avec les priorités déterminées par les élus municipaux et eu égard aux actions mises de l'avant en réponse à ces priorités. Plusieurs facteurs, dont certains sont extérieurs à l'action gouvernementale, peuvent influencer l'atteinte de ces cibles.

Indicateurs	Cibles de la région d'ici 2029
Priorité 1. Accélérer le développement d'une offre suffisante de logements adéquats et accessibles	
Nombre de logements sociaux et communautaires	Augmentation du nombre de logements sociaux et communautaires
Nombre de mises en chantier d'habitation	Augmentation du nombre de mises en chantier
Pourcentage de ménages ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	Diminution du pourcentage de ménages ayant un taux d'effort supérieur à 30 %
Priorité 2. Assurer la résilience de la métropole en soutenant des initiatives d'adaptation et de transition aux changements climatiques	
Superficie des îlots de chaleur	Diminution de la superficie des îlots de chaleur
Indice de canopée	Augmentation de la proportion du territoire couvert par la canopée
Superficie des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité	Augmentation de la superficie des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité
Priorité 3. Favoriser un aménagement durable du territoire en consolidant le réseau de transport collectif et actif et en développant des milieux de vie complets	
Part des ménages ayant une bonne accessibilité piétonne aux commerces et services	Augmentation de la part des ménages ayant une bonne accessibilité piétonne aux commerces et services
Part modale du transport actif	Augmentation de la part modale du transport actif
Part modale du transport collectif	Augmentation de la part modale du transport collectif
Priorité 4. Venir en aide aux personnes vulnérables	
Nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sociale	Diminution du nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sociale
Nombre de personnes en situation d'itinérance	Diminution du nombre de personnes en situation d'itinérance
Taux de faible revenu	Diminution du taux de faible revenu

Indicateurs	Cibles de la région d'ici 2029
Priorité 5. Soutenir le développement économique de la métropole en stimulant la revitalisation et l'attractivité de ses pôles d'emplois et ses secteurs prioritaires	
Taux de vacance de locaux commerciaux	Diminution du taux de vacance de locaux commerciaux
Taux d'inoccupation des espaces à bureaux	Diminution du taux d'inoccupation des espaces à bureaux

Actions gouvernementales régionales

Cette section présente les actions gouvernementales en réponse aux priorités déterminées par les élus municipaux. Afin de permettre l'adaptation à un contexte en constante évolution, annuellement, tous les MO assujettis auront la possibilité de modifier, d'ajouter ou de retirer une ou plusieurs actions¹.

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères et organismes collaborateurs
Priorité 1. Accélérer le développement d'une offre suffisante de logements adéquats et accessibles		
Favoriser la cohérence interministérielle en matière d'habitation sur le territoire montréalais	MAMH	SHQ
Priorité 2. Assurer la résilience de la métropole en soutenant des initiatives d'adaptation et de transition aux changements climatiques		
Accompagner le milieu municipal dans la mise en œuvre du plan climat	MAMH	MELCCFP
Soutenir la capacité du secteur bioalimentaire à implanter et mettre à l'échelle des initiatives en économie circulaire, réduction du gaspillage alimentaire et soutenant la transition alimentaire	MAPAQ	MAMH, MEIE, MELCCFP
Collaborer en amont avec les partenaires ministériels et municipaux à la planification de projets qui auraient des effets sur l'environnement ou les changements climatiques	MELCCFP	MAPAQ
Protéger les habitats fauniques d'espèces menacées ou vulnérables	MELCCFP	MAMH, MTMD
Mettre en œuvre l'entente-cadre sur le verdissement avec la Ville de Montréal pour assurer le verdissement des emprises du MTMD sur le territoire de la Ville	MTMD	
Favoriser l'accès aux aménagements adaptés et entretenus en fonction des aléas climatiques anticipés	Santé Québec	
Priorité 3. Favoriser un aménagement durable du territoire en consolidant le réseau de transport collectif et actif et en développant des milieux de vie complets		
Soutenir des projets contribuant à l'amélioration des milieux de vie, notamment dans l'Est de Montréal, afin de favoriser l'attractivité et la vitalité du territoire	MAMH	MAPAQ
Favoriser des mesures d'atténuation en transport collectif et actif pour les grands chantiers routiers du Ministère	MTMD	

¹ D'autres MO ont partagé au MAMH leur volonté de contribuer à la Stratégie. Cependant, au moment de la publication des plans régionaux, les actions qu'ils souhaitent porter ou pour lesquelles ils entendent apporter leur collaboration n'ont pu être publiées.

Actions	Ministères ou organismes responsables	Ministères et organismes collaborateurs
Intégrer des infrastructures de transport actif dans les projets routiers du Ministère	MTMD	
Favoriser l'avancement de projets d'infrastructures de transport en commun	MTMD	
Priorité 4. Venir en aide aux personnes vulnérables		
Considérer la vitalité des milieux de vie montréalais dans l'analyse des projets soumis au Secrétariat à la région métropolitaine	MAMH	
Renforcer les interventions pour répondre aux besoins des personnes faisant face à des difficultés d'accès aux programmes d'assistance sociale et aux services gouvernementaux, dont celles en situation d'itinérance ou sortant de détention	MESS	
Agir prioritairement de façon soutenue auprès des personnes vulnérables sur le plan de l'emploi, pour lesquelles un accompagnement est essentiel à l'intégration durable sur le marché du travail	MESS	
Poursuivre les rencontres régionales du comité mixte en lien avec les personnes vulnérables : Plan concerté montréalais en itinérance 2021-2026 (axes : éducation, insertion sociale et revenu)	MESS	
Collaborer avec les partenaires de la région pour avoir une meilleure compréhension des enjeux vécus par les personnes immigrantes ayant un statut précaire	MIFI	
Soutenir les pratiques d'intervention de proximité auprès des populations vulnérables, marginalisées ou à risque d'adopter un mode de vie criminalisé	MSP	MAMH
Favoriser le déploiement de cliniques mobiles pour la clientèle vulnérable, notamment les personnes en situation d'itinérance et les Autochtones	Revenu Québec	
Déployer des services de consommation supervisée, incluant l'inhalation, dans des territoires ciblés où se trouvent des populations vulnérables	Santé Québec	
Priorité 5. Soutenir le développement économique de la métropole en stimulant la revitalisation et l'attractivité de ses pôles d'emplois et ses secteurs prioritaires		
Soutenir l'intégration d'entreprises de production et de transformation bioalimentaire dans les espaces industriels vacants de l'Est de Montréal, où la production sur toit, notamment, permettrait une utilisation complémentaire et maximale de l'espace	MAPAQ	MAMH, MEIE, MESS, MIFI

Soutenir la vitalité des artères commerciales en garantissant le dynamisme culturel et touristique du centre-ville tout au long de l'année, et en consolidant les infrastructures culturelles existantes	MCC	MAMH
Soutenir la réalisation des projets inscrits dans la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal et encourager la participation des ministères et organismes concernés à l'atteinte de ses objectifs en matière de développement économique	MEIE	MAMH, MAPAQ, MESS, IQ, MTO, MCC
Propulser l'innovation sociale et technologique à Montréal par l'entremise des centres collégiaux de transfert de technologie	MES	MEIE
Soutenir la gestion des ressources humaines et le développement des compétences de la main-d'œuvre, en priorisant les petites et moyennes entreprises et les secteurs ciblés	MESS	MAPAQ

